



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 24 REPRESENTÉES : 04 ABSENTE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 31 janvier 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 28 mars 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Étaient représentées : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU et Mme Marie-Thérèse BERGERET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN.</p> <p>Absente : Mme Stéphanie LUSSIANA.</p>
--	---

Délibération n°02

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Convention de mise à disposition du véhicule AK-039-TV du CCAS avec la Commune d'Ugine

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Ugine est propriétaire du véhicule Renault AK-039-TV.

Ce véhicule, pouvant transporter jusqu'à 9 personnes, est régulièrement sollicité par la commune d'Ugine pour les activités et animations du service Enfance Jeunesse et Famille.

Afin de définir les modalités financières et logistiques de son utilisation, il convient de signer, pour l'année 2023, une convention de mise à disposition avec le CCAS de la ville d'Ugine.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la signature d'une convention entre le CCAS et la commune d'Ugine pour l'année 2023,
- Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230206-20230206_DE02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Publication : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

